



Règlement du stationnement et de la circulation temporaire,
Chemin de la Minoterie,

23-V-201

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,
Vu l'arrêté municipal N°23-V-170,
Vu la demande de l'entreprise SANTERNE BRETAGNE, sise ZA La Chauvelière rue Louis Blériot–
35150 – JANZE, en date du 21 juin 2023, afin d'occuper le domaine public pour effectuer des travaux
de terrassement sur le réseau BT Enedis, au Chemin de la Minoterie à Châteaugiron, du lundi 03
juillet 2023 au vendredi 4 août 2023.

Considérant que cette demande d'occupation nécessite une réglementation temporaire pour la
sécurité des usagers,

ARRETE:

ARTICLE 1:

La société SANTERNE BRETAGNE est autorisée à occuper le domaine public au Chemin de la
Minoterie à CHATEAUGIRON (35), pour effectuer des travaux de terrassement sur le réseau BT
Enedis, au Chemin de la Minoterie à Châteaugiron, du lundi 03 juillet 2023 au vendredi 4 août 2023.
Le stationnement sera interdit pendant la période des travaux.

ARTICLE 2 :

La société SANTERNE BRETAGNE devra mettre en place le dispositif nécessaire dans les conditions
prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Le pétitionnaire sera responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de
la signalisation.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté devra être affiché et visible de tous.
Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.
Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :
Au Directeur Général des Services de la ville.
Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.
A La Police Municipale de Châteaugiron.
Le présent arrêté sera :
- affiché en Mairie,
- affiché sur la voie publique,
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 26 juin 2023

Le Maire,

Yves RENAULT.

